

Activités internationales sur la diversité culturelle

CONTEXTE :

La mondialisation

La plus grande mobilité des personnes, la libéralisation de l'économie, les nouvelles technologies de communication et le regroupement des industries, toutes ces manifestations de la mondialisation soulignent l'importance de la diversité culturelle au sein des États et entre eux. La tendance qui paraît se dessiner vers l'homogénéisation soulève des préoccupations sur la capacité des collectivités de la mondialisation d'alimenter la différence dans toutes les facettes de l'expression culturelle, comme la langue, l'expression créatrice, les valeurs, les idées et l'histoire.

Le thème de la diversité culturelle et de son importance dans les programmes sociaux, économiques et politiques prend une place de plus en plus grande dans les discussions internationales et un certain nombre de forums multilatéraux comme l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et la Banque mondiale qui en reconnaissent la validité. Néanmoins, les niveaux de reconnaissance et de compréhension de l'importance de la diversité culturelle varient beaucoup. Dans certains pays industrialisés, ce sont le commerce et la vulnérabilité des modèles culturels nationaux dans un contexte de réglementation qui l'emportent. Pour d'autres organismes ou pays, l'intérêt va à la cohésion sociale, à la sécurité des personnes et à la prospérité. Mais, en règle générale, les discussions internationales n'ont donné lieu à aucune concertation sur les mesures à prendre. Une chose est claire cependant, dans le contexte actuel de la mondialisation, il faudra adopter une approche mondiale à l'égard de la promotion de la diversité culturelle.

Le présent document offre un bref aperçu de certaines des initiatives nouvelles lancées par diverses tribunes internationales sur la question de la culture et de la diversité culturelle. L'objectif de cette présentation est de souligner l'importance croissante de la diversité culturelle dans les programmes de politique internationale et de faire la lumière sur les tendances variables des discours en vue de stimuler le débat et de permettre d'en arriver à un consensus international sur l'importance de la diversité culturelle.

ACTIVITÉS MULTILATÉRALES

UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

En 1999, en plus des ses activités courantes et la création de la fondation "Notre diversité créative" (1995) et le Plan d'action de Stockholm (1998), l'UNESCO a tenu quelques événements dans le but d'explorer plus à fond les questions clés touchant la diversité culturelle : un symposium sur le pluralisme (janvier 1999), une conférence sur la diversité culturelle et le commerce (juin 1999), une table ronde des ministres de la culture "Culture et créativité dans un monde globalisé" en novembre.

Lors de la 30^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, le Canada, la France et l'Autriche, appuyés par plus de 50 pays, ont proposé et fait adopter une résolution visant à créer un groupe d'experts chargés de se pencher sur la question de la diversité culturelle. Ce groupe a pour mandat d'étudier des moyens qui permettraient de s'assurer que l'on tient compte de la créativité culturelle et artistique dans les négociations internationales et de veiller à une coopération accrue avec les pays intéressés et les organisations internationales.

Banque mondiale

La Banque mondiale, de concert avec d'autres institutions financières régionales et internationales, reconnaît la culture comme un ingrédient essentiel du développement durable. La Banque mondiale envisage la « culture » de la même façon que l'UNESCO et la Commission mondiale sur la culture et le développement qui, en 1995, a produit le rapport « Notre diversité créative ». « [TRADUCTION LIBRE] *La culture est l'ensemble complexe des caractéristiques spirituelles, matérielles, intellectuelles et émotionnelles propres à une société ou à un groupe social. En plus des arts et des*

lettres, cet ensemble inclut les modes de vie, les droits fondamentaux de la personne, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances. »

En octobre 1999, le gouvernement d'Italie et la Banque mondiale, en collaboration avec l'UNESCO, ont mis sur pied la Conférence « *La culture compte : financements, ressources et économie de la culture pour un développement durable* ». Cette conférence visait à souligner l'importance croissante de la culture en tant que facteur d'avancement du développement durable. Aucune autre activité n'a été prévue dans ce secteur.

Autres entreprises multilatérales

D'autres organisations se sont penchées sur la question de la diversité culturelle en examinant non seulement les aspects créatif et artistique, mais également la dimension sociologique. Le Groupe des Sept, dans la déclaration du Sommet de 1995 à Bruxelles sur les *Principes pour une société de l'information*, a reconnu qu'il importe de protéger la diversité culturelle et linguistique dans le secteur des technologies nouvelles et à venir. Après la réunion du Groupe des Sept, la Conférence sur la société de l'information et le développement (ISAD), tenue en mai 1996, a contribué à élargir les échanges en vue d'inclure les points de vue des pays en développement et de rehausser le consensus sur les principes du Groupe des Sept : reconnaître la nécessité d'une coopération mondiale particulièrement axée sur les pays en développement. D'autres organisations régionales comme l'OSCE et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) examinent la question de la culture et du pluralisme en tant qu'outil de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Ces efforts englobent une vaste gamme d'activités liées à la diversité culturelle et à l'étendue des applications de cette diversité en cette ère de mondialisation.

ACTIVITÉS RÉGIONALES

Conseil de l'Europe

Depuis sa création en 1949, le Conseil de l'Europe a articulé ses activités culturelles autour de la défense et de l'élargissement de la pluralité des identités culturelles. La convention culturelle européenne établit l'existence d'une « culture européenne » qu'il convient de préserver et de développer au moyen d'une « politique d'action concertée ». Le développement de la coopération culturelle découle d'un programme intensif d'activités menées par le Conseil de la coopération culturelle et par le Comité directeur sur les moyens de communication de masse (CDMCM).

Dans un récent document de travail, le Conseil de la coopération culturelle a mis en relief certaines contradictions qui opposent les projets de libéralisation du commerce et les politiques culturelles. On y souligne le nouvel instrument international sur la diversité culturelle proposé par le Canada et on suggère d'instaurer une charte internationale de la diversité culturelle qui mettrait en valeur l'importance fondamentale de la diversité culturelle pour le développement humain durable et l'importance égale des politiques culturelles et commerciales.

Une des activités du Comité de la culture consiste à examiner les politiques culturelles de ses pays membres. Dans ce contexte, le Comité a entrepris d'examiner la gestion de la diversité culturelle dans sept différents pays au moyen de rapports nationaux et de visites effectuées par une équipe d'experts.

Organisation des États américains

Plus que jamais, les pays membres de l'Organisation des États américains travaillent en étroite collaboration pour renforcer la démocratie, faire avancer les droits de la personne, promouvoir la paix et la sécurité, élargir le commerce et aborder les problèmes complexes engendrés par la pauvreté, la drogue et la corruption.

Dans le secteur du développement culturel, l'OEA a exprimé le désir [TRADUCTION LIBRE] *de rétablir la culture en tant que véhicule de la fraternité entre nos peuples et, ce faisant, d'introduire un*

élément humain dans le processus actuel d'intégration du commerce. En outre, dans son nouveau programme « Toward the New Millenium » (Vers le nouveau millénaire), l'OEA décrit la culture comme [TRADUCTION LIBRE] *un élément fondamental et intégral du développement et un véhicule pour la compréhension entre les nations de l'hémisphère.* En 1998, l'OEA a approuvé le Programme culturel inter-américain conçu pour soutenir les efforts des États membres et favoriser la coopération entre eux dans les secteurs de la diversité culturelle, de la diffusion et de la protection du patrimoine culturel, de la formation des ressources humaines, des mesures qui encouragent la créativité et de la promotion du tourisme culturel.

La Francophonie

À la réunion de suivi du Sommet des ministres qui s'est tenue à Moncton, les débats ont tourné autour du meilleur moyen de rallier la Francophonie à un effort de promotion de la diversité culturelle. À partir des discussions sur la diversité culturelle, la culture et le commerce, les participants se sont montrés intéressés à approfondir la notion d'un instrument international sur la diversité culturelle susceptible de donner aux administrations la souplesse nécessaire pour préserver et promouvoir leurs politiques culturelles tout en respectant les règles qui régissent le système de commerce international. La Francophonie a convenu d'établir un groupe de travail permanent chargé de suivre les négociations qui ont une incidence sur la culture et les politiques culturelles, et de faire avancer la réflexion sur la nature de l'instrument approprié.

POINTS DE VUE NATIONAUX

Canada

L'objectif de la politique culturelle canadienne est de veiller à ce que les Canadiens se voient offrir des choix canadiens et qu'ils aient la possibilité de prendre connaissance de la diversité de l'expérience canadienne. L'approche adoptée pour atteindre cet objectif est : de promouvoir et de soutenir l'expression et les cultures locales au Canada; d'assurer un espace et une voix pour le Canada; de veiller à la viabilité d'un modèle culturel pour le Canada; et de faire en sorte que les accords commerciaux internationaux permettent de garder la souplesse nécessaire pour maintenir et élaborer des politiques capables de protéger et de promouvoir la diversité culturelle.

Au cours de la période de préparation à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, le Canada a cherché à faire reconnaître le fait que, compte tenu de l'importance de la diversité culturelle et du rôle essentiel des produits et des services culturels dans l'identité et la diversité des sociétés et des personnes, les pays membres doivent conserver la possibilité de préserver, d'élaborer et de mettre en oeuvre leurs propres politiques culturelles dans des secteurs comme le contenu audiovisuel, les publications et les nouveaux médias.

Par la création d'un nouvel instrument international sur la diversité culturelle, le Canada essaie de stimuler les échanges internationaux sur la diversité culturelle. Pour commencer, le Canada espère amener les autres États du monde à reconnaître que la diversité culturelle est essentielle au développement économique et social dans un contexte de mondialisation croissante. Ce consensus se traduirait par une vision, des principes et des objectifs mondiaux grâce auxquels tous les citoyens pourraient profiter des avantages sociaux et économiques de la diversité culturelle et prendrait la forme d'un nouvel instrument international sur la diversité culturelle. À

plus long terme, cet instrument servirait à établir des règles claires qui permettraient au Canada et aux autres pays de maintenir des politiques destinées à promouvoir la culture tout en respectant les règles du système commercial international et en garantissant l'accès des exportations culturelles aux marchés étrangers.

Union européenne

Diversité culturelle et politique sur le contenu audiovisuel

La question de la diversité culturelle intéresse particulièrement l'Europe, surtout en ce qui a trait aux

politiques sur le contenu audiovisuel. Le gouvernement français et les milieux de la création artistique ont amené le reste de l'Europe à soutenir avec eux l'idée que l'industrie du contenu audiovisuel véhicule des valeurs et des perspectives culturelles qui méritent un appui public concerté.

Dans le cadre des préparations au Cycle du Millénaire de l'OMC, le Conseil des ministres, dans sa conclusion du 26 octobre 1999, a consacré le principe de la diversité culturelle. Il a affirmé que « [TRADUCTION LIBRE] *l'Union européenne veillera à ce que, comme dans le Cycle d'Uruguay, la collectivité et les pays membres maintiennent la possibilité de préserver et de développer leur capacité de définir et de mettre en oeuvre leurs propres politiques culturelles en matière de contenu audiovisuel afin de protéger leur diversité culturelle* ».

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Les discussions de l'Union européenne pour cerner si la diversité constitue un droit de la personne vont bon train. Il ne s'agit pas d'adopter une position passive, mais de transférer la « responsabilité » pour garantir le droit des citoyens à la diversité. Les discussions visent à inclure une référence au droit du citoyen au pluralisme des médias et à la diversité culturelle.

Réunion des ministres de la culture et du contenu audiovisuel

La récente rencontre informelle des ministres de la culture et du contenu audiovisuel de l'Union européenne, à Lisbonne en mars 2000, a presque exclusivement porté sur la diversité culturelle et plus particulièrement sur l'élaboration d'une stratégie européenne pour la promotion de la diversité culturelle dans le contexte de la mondialisation. On y a convenu que l'Union européenne devrait continuer de se prononcer contre l'application de la clause du statut de la nation la plus favorisée (NPF) au contenu audiovisuel.

Afrique du Sud

Le ministère s'est donné pour mission de « [TRADUCTION LIBRE] réaliser le plein potentiel des arts, de la culture, des sciences et de la technologie dans le développement social et économique, d'encourager la créativité et l'innovation, et de promouvoir le patrimoine diversifié de notre pays ». Par conséquent, il appuie : les arts, la culture et le patrimoine en favorisant la diversité et en faisant la promotion de l'activité économique; la diversité linguistique de notre pays comme moyen de stimuler une pleine participation de tous les Sud-Africains à la vie sociale, politique et économique de leur pays; et le développement équitable de nos expériences, de notre patrimoine et de nos symboles, ainsi que leur protection.

En 1994, le Livre blanc sur la reconstruction et le développement a qualifié la diversité culturelle de la population de l'Afrique du Sud *d'atout national de première importance*. Le ministère s'est fixé comme objectif de veiller à ce que tous les citoyens puissent bénéficier du droit de pratiquer librement l'expression artistique et culturelle, et de profiter de la protection et du développement de leur patrimoine. Pour l'Afrique du Sud, le défi consiste à encourager la diversité culturelle tout en insufflant un esprit national dans un pays où la population se définit selon des critères ethniques et raciaux. L'Afrique du Sud sera l'hôte de la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme en 2001.

États-Unis

Le contexte culturel qui domine aux États-Unis à l'heure actuelle présuppose que culture est synonyme de divertissement. Alors que le terme diversité culturelle résonne très peu dans le contexte américain, la notion de diversité des cultures, quant à elle, est très présente. Dans son discours sur l'état de l'Union pour l'an 2000, le président Clinton a reconnu que la plus grande force des États-Unis réside dans la diversité de son peuple et de sa société : « [TRADUCTION LIBRE] *La science moderne confirme ce que les anciennes croyances ont toujours prêché, soit que dans la vie, rien n'est plus important que notre humanité commune. Par conséquent, il faut faire plus que tolérer*

notre diversité, il faut l'honorer et la célébrer. »

Le gouvernement américain admet que la culture et les différences culturelles sont des éléments qui ont une grande influence sur les politiques étrangères, du commerce à l'ethnicité en passant par les questions hommes-femmes. Les débats sur la diversité culturelle tenus récemment dans l'administration américaine ont permis de constater qu'on est bien conscient du fait que le statut des États-Unis en tant que puissance culturelle lui donne le pouvoir d'écraser les autres cultures nationales. La secrétaire d'État, M^{me} Albright, a dernièrement formulé cette inquiétude :
[TRADUCTION LIBRE] *Notre politique étrangère ne peut pas être efficace si elle ne tient pas compte du fait qu'il existe diverses façons d'envisager les choses et qu'il est non seulement essentiel de respecter les autres cultures, mais aussi de projeter l'image de ce respect* (Dîner de travail pour les leaders culturels internationaux, 6 mars 2000).

ENJEUX À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Comment peut-on atteindre un consensus international sur l'importance de la diversité culturelle dans un contexte de plus en plus mondial?
2. Étant donné la rapidité des changements dans les secteurs de la technologie, la convergence industrielle, l'interdépendance économique croissante et la portée toujours plus grande du commerce et des investissements, comment les pays peuvent-ils concilier leurs objectifs culturels intérieurs et un système commercial fondé sur des règles?

Préparé par le Bureau de liaison à la suite de la réunion du groupe de contact à Lisbonne (avril 2000)